

République Française
Département de l'Hérault
Commune de Montferrier sur Lez

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune
de Montferrier sur Lez
Séance du 5 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-22 : Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, **le 5 juin 2026** à 08h00, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GUEYDAN**, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 25

Présents : Monsieur Frédéric **GUEYDAN**, Mesdames Amélie **GIORGETTI**, Sophie **GAUCHER**, Sophie **GARRIGUE RIVENQ**, Alexia **MOURGUES**, Sylvie **PROFICHET**, Clémence **TREGOAT**, Jana **KRATKA**, Christelle **MOURIÉ-VANBRACKEL**, Sophie **DESCHAMPS**, Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**,
Messieurs Christian **RAYMOND**, Bruno **BARASCUD**, Pierre **MERCIER**, Dominique **LOTA**, Clément **CAPDEVILA**, Philippe **GAILLARD**, Victor **KAHN**.

Représentés :

- Monsieur **Hugues MAIGNAN** a donné un pouvoir à Monsieur Pierre **MERCIER**
- Monsieur **Jean-Christophe AVARRE** a donné un pouvoir à Monsieur Frédéric **GUEYDAN**
- Madame **Nadine THOMAS** a donné un pouvoir à Madame Amélie **GIORGETTI**
- Monsieur **Alexis DUFFO** a donné un pouvoir à Monsieur Dominique **LOTA**
- Monsieur **Maxime ECHENNE** a donné un pouvoir à Monsieur Victor **KAHN**
- Monsieur **Simon VANHELST** a donné un pouvoir à Madame Nathalie **RAYMOND**

Absents :

- Steve **CHRÉTIEN**
- Valérie **GOMBERT**

Madame Sophie GARRIGUE RIVENQ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires. Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est porté de 6 à 8 (soit 9 membres au total).

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

16 noms pour les commissaires titulaires dans les communes de plus de 2 000 habitants ;
et 16 noms pour les commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms.

La liste présentée est la suivante (le Maire est membre de droit de la CCID) :

- Madame Amélie GIORGETTI
- Monsieur Christian RAYMOND
- Madame Sophie GAUCHER
- Monsieur Bruno BARASCUD
- Madame Sophie GARRIGUE RIVENQ
- Monsieur Pierre MERCIER
- Madame Alexia MOURGUES
- Monsieur Dominique LOTA
- Madame Sylvie PROFICHET
- Monsieur Hugues MAIGNAN
- Madame Clémence TREGOAT
- Monsieur Jean-Christophe AVARRE
- Madame Nadine THOMAS
- Monsieur Clément CAPDEVILA
- Madame Christelle MOURIÉ-VANBRACKEL
- Monsieur Alexis DUFFO
- Madame Sophie DESCHAMPS
- Monsieur Philippe GAILLARD
- Madame Jana KRATKA
- Monsieur Victor KAHN
- Madame Nathalie RAYMOND
- Monsieur Maxime ECHENNE
- Madame Corinne SEGUIN
- Monsieur Simon VANHELST
- Monsieur Steve CHRÉTIEN
- Madame Valérie GOMBERT
- Monsieur Henri PATUREL
- Monsieur Bernard CAPO
- Madame Brigitte DEVOISSELLE
- Monsieur Geoffrey MARLIER
- Monsieur Louis MONGIN
- Madame Chantal JOUVENEL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité par **25 voix POUR** cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Le 8 juin 2026

Frédéric GUEYDAN

Maire de la Commune de Montferrier sur Lez

